



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

**DGAS**

**Assemblée Générale des personnels  
mardi 26 septembre de 14h00 à 17h00**

# **Temps de travail conditions d'exercice clause de revoyure IFSE**

**L**e 5 septembre dernier nous avons pris l'engagement de nous retrouver – au-delà de la question des dérogations au temps de travail – autour des difficultés persistantes au sein de notre service social départemental. Nous porterons également à l'ordre du jour de cette assemblée générale un point complet sur nos démarches en terme de défense de nos dérogations au temps de travail. À cet égard, jeudi 21 septembre, la CGT et la FSU étaient présentes à la rencontre organisée par la DRH avec le Cabinet Sémaphore.

Le travail effectué par ce cabinet durant l'été et qui fait l'objet d'un rapport de 150 pages, a répondu à une exigence de méthode et montré une efficacité tout à fait intéressante pour étayer expressément et de façon détaillée ce qui a mené la collectivité à octroyer des dérogations au temps de travail. Ce rapport ne stoppe pas notre engagement syndical et notre analyse CGT/FSU en vue de notre rencontre avec le Préfet.

**Nous tenions néanmoins à faire une restitution résumée de la présentation Sémaphore qui a pu mettre en exergue :**

- ▶ la forte exposition des agents à des comportements dangereux ou violents. Avec 89 % des protections fonctionnelles issues de la DGAS, une augmentation des incidents depuis 2022
- ▶ la forte proportion des agents de la DGAS reçus par la psychologue du travail (30 %)
- ▶ une augmentation très importante du nombre de demandes d'accompagnement social
- ▶ la prédominance pour les collègues de la DPMIS d'un environnement hostile, notamment pour le Ceggid, le CLAT, mais aussi le fait que nos métiers de vocation se heurtent à l'exposition continue de la souffrance et

la détresse des usagers. La déconnexion avec le travail n'est pas évidente et l'agressivité ou la gestion de cette détresse n'est pas inhérente à l'organisation du travail mais bien due aux missions de soutien apportées aux plus précaires. La mise en exergue du concept de qualité en est de ce fait empêchée.

Toutes les missions concernées par la remise en question des dérogations – 18 en tout, MDS, PMI, CMPP, MDA, APA, pôles d'insertion... – ont fait objet d'un travail détaillé. **De notre côté, nous clôturons le collectage des questionnaires mercredi 27 septembre, donc merci à tous les retardataires pour vos envois ou vos réponses sur le site [cgt-cd13.org](http://cgt-cd13.org).** Nous travaillerons d'ici fin de semaine à l'analyse des près de 600 questionnaires dans l'attente de notre rencontre avec le Préfet début octobre.

**Vous l'aurez compris, notre stratégie est de ne pas laisser seule la collectivité faire le travail, mais d'exercer une pression des professionnels directement en Préfecture.**

Parallèlement à cette restitution, nous parlerons mardi 26 septembre des problématiques FSL – pour laquelle la CGT a déposé une lettre en urgence à Madame la Présidente – des effectifs mais aussi de la clause de revoyure IFSE qui devrait être décalée de quelques mois du fait de notre passage en A en février 2019. Des précisions vous seront apportées à l'A.G. car nous attendons plus d'informations.

**Dans cette attente, chères et chers collègues, n'hésitez pas à rejoindre l'Assemblée Générale du 26 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 qui se tiendra à l'Hôtel du Département en salle A 1123C**

*(3 heures d'information syndicale ont été déposées par nos soins).*

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

***Ensemble toujours plus forts, pour un service social reconnu et de qualité au service des usagers !***